

Contrat de Ville 2000/2006 - Convention- cadre

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Contrat de Ville signé initialement pour la période 1994/1998 a été prolongé d'une année afin de faire correspondre la durée du prochain contrat avec le Contrat de Plan Etat-Région.

L'année 1999 a donc été consacrée à la fois à la poursuite des actions engagées et à la préparation du prochain dispositif contractuel qui devra couvrir la période 2000/2006.

Les orientations générales ont été précisées par une circulaire du Premier Ministre du 31 décembre 1998.

La Politique de la Ville n'est pas une politique sectorielle de plus mais constitue une dimension de toutes les politiques publiques et a pour enjeu central le retour dans le droit commun de la Ville et de la gestion de celle-ci, de territoires qui s'en trouvent souvent écartés.

Le Contrat de Ville est la procédure de contractualisation unique pour la Politique de la Ville et le cadre par lequel, l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires, s'engagent à mettre en oeuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain.

Le Contrat de Ville sera constitué de deux types de documents :

- une convention-cadre définissant les orientations générales et les priorités thématiques.
- des conventions territoriales déclinant les orientations générales sur les quartiers prioritaires et définissant les programmes d'actions à conduire.

La présente délibération porte sur l'adoption et la signature de la convention- cadre.

Les conventions territoriales seront élaborées ultérieurement et soumises pour approbation au Conseil Municipal au cours du premier semestre 2000.

La préparation du Contrat de Ville

Elle a été réalisée dans le cadre d'une étroite collaboration entre les services de l'Etat sous l'autorité de M. Pierre LAMBERT, Secrétaire Général de la Préfecture et les délégations et services de la Ville de Besançon sous la responsabilité de Marie-Guite DUFAY, Conseiller Municipal Délégué au Contrat de Ville.

Au plan interne, la Ville s'était dotée de deux groupes de travail :

- un comité de pilotage regroupant autour du Premier Adjoint, les adjoints en charge des délégations les plus concernées : Urbanisme, Logement, Economie, Affaires Sociales, Politique de la Ville,
- un groupe de travail technique dirigé par le Secrétaire Général regroupant les directeurs de services correspondants.

Le premier semestre a été consacré à l'établissement d'un diagnostic partagé sur la situation des quartiers et à la définition d'orientations générales et de priorités thématiques.

Le Préfet a fait connaître le 3 juin dernier les orientations retenues par l'Etat, et la Municipalité du 5 juillet 1999 a adopté les propositions de la Ville.

Depuis septembre, le travail conjoint Etat/Ville s'est poursuivi dans trois directions :

- approfondissement des orientations conjointes dans le cadre de groupes de travail co-pilotés par les services de la Ville et de l'Etat : Logement/DDE, Economie/Direction du Travail, Politique de la Ville/Préfecture,
- négociations avec les collectivités locales (Région, Département) et les partenaires (CAF, CDC, ARHLM, District, FAS...) pour définir leur engagement dans la future Politique de la Ville,
- implication des acteurs de quartier et des habitants par l'organisation le 26 octobre 1999 à Micropolis d'une journée de travail et d'échanges sur le Contrat de Ville.

Les orientations générales du Contrat de Ville

*** Le rôle et la place du Contrat de ville**

La politique de la Ville doit être au coeur des politiques publiques et mobiliser en priorité les moyens ordinaires. Elle ne doit pas se limiter simplement à la programmation annuelle des actions financées par les fonds particuliers du Contrat de Ville.

Les moyens spécifiques de type Fonds Interministériel pour la Ville devraient venir appuyer cette mobilisation de moyens ordinaires sur des actions précises :

- expérimentation d'actions nouvelles assumant une meilleure prise en compte des populations ou des quartiers en difficulté,
- réorientation des politiques publiques,
- mobilisation et participation des habitants.

*** Trois axes prioritaires : emploi, habitat, vie sociale**

La Politique de la Ville est définie par l'existence de sites identifiés pour la concentration de difficultés rencontrées par les populations résidentes : Planoise, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Montrapon - Fontaine-Ecu, Saint-Ferjeux - La Grette.

La définition de cette «géographie prioritaire» devra permettre l'évolution au cours du Contrat et s'adapter à l'échelle pertinente retenue pour chaque action : de la cage d'escalier à l'agglomération.

Le Contrat de Ville s'articulera autour de 3 thématiques prioritaires fortes :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- le renouvellement urbain et l'habitat,
- la vie sociale des quartiers.

L'intégration des populations issues de l'immigration et la participation des habitants représenteront des priorités communes et transversales.

*** L'articulation avec les autres dispositifs contractuels**

Le Contrat de Ville s'articulera avec les différentes politiques contractuelles (Contrat Local de Sécurité, Contrat Educatif Local, Plan Local d'Insertion par l'Economique,...) et les politiques de droit commun existantes (programme local, plan logement défavorisé, programme départemental d'insertion).

Les territoires du Contrat de Ville

*** Une première étape 2000/2002 à l'échelle de la commune**

La convention-cadre du Contrat de Ville portera dans une première période 2000/2002 sur le territoire de Besançon.

Au cours de cette période, l'Etat et la Ville ont retenu le principe d'associer les communes périphériques au suivi du Contrat de Ville.

A l'issue et en fonction de l'évolution retenue par les élus au titre des structures intercommunales, le périmètre pourra être modifié pour intégrer un principe de Contrat d'Agglomération.

*** Les sites prioritaires**

Le diagnostic élaboré par les services de l'Etat confirme les orientations retenues par la Ville et issues d'une connaissance forte des quartiers bisontins apportée notamment par les dispositifs précédents de la Politique de la Ville (Habitat et Vie Sociale, Développement Social des quartiers).

Cinq secteurs sont prioritairement retenus :

- Planoise : avec une attention particulière sur les îlots sensibles, Ile de France Cologne, Rembrandt-Renoir...
- Rosemont Grette : avec une attention particulière sur les cités Acacias, Amitié, Brulard.
- Montrapon-Fontaine-Ecu : avec une attention particulière sur Fontaine-Ecu, Observatoire, Montboucons.
- Palente-Orchamps : avec une attention particulière sur le secteur Orchamps/Gounod
- Clairs-Soleils : avec une attention particulière sur les secteurs rue Mirabeau et 112/118 rue de Chalezeule.

Au-delà des sites définis ci-dessus, d'autres quartiers nécessiteront un dispositif de veille et pourront être pris en compte : cité Viotte, centre-ville - Battant, Hauts de Saint- Claude...).

L'emploi et le développement économique

La Politique de la Ville ne doit plus limiter son intervention économique à un soutien apporté à quelques actions en faveur de l'insertion.

Elle doit traduire une mobilisation forte et ciblée sur les quartiers et les publics en difficulté de tous les dispositifs de droit commun de l'Etat, de la Région, du Département, de la Ville et de tous les acteurs de la sphère économique.

L'objectif majeur est de favoriser l'accès à l'emploi des populations fragiles et la création d'activités économiques dans les quartiers.

*** Optimiser le passage à l'emploi par :**

- l'amélioration de la connaissance de l'offre et des besoins en terme d'emploi (Plan d'action locale de l'Etat, implication du service Economie de la Ville)
- l'amélioration de la gestion des fins de parcours des bénéficiaires du PLIE

- la mobilisation des réseaux d'acteurs dans les quartiers, complétant l'action renforcée et concentrée des acteurs de l'emploi (ANPE, Mission Locale, Direction du Travail, service Economie de la Ville)

- la lutte contre la discrimination.

*** Développer les activités économiques dans les quartiers**

- la poursuite de l'opération initiée sur Clairs-Soleils et son extension sur d'autres sites sur la base d'un concept de «pépinières éclatées».

- le soutien et le développement des activités de commerce de proximité.

- l'identification d'activités nouvelles dans le cadre d'une étude sur le développement des services de proximité.

- le soutien aux opérations du secteur économie sociale et solidaire.

Le renouvellement urbain et l'habitat

La politique de la ville s'est toujours attachée à développer des actions de réhabilitation et de requalification des quartiers et de l'habitat social.

Ces interventions n'ont pourtant pas permis de réintégrer définitivement les quartiers sensibles dans la Ville en leur redonnant leur attractivité.

Cet objectif doit être réaffirmé et doit permettre une mobilisation de tous les opérateurs de l'aménagement urbain autour de trois objectifs :

*** Améliorer la connaissance du parc social, de son évolution et de l'impact des politiques d'aménagement**

- la mise en commun des différents outils d'observation du logement et de son évolution.

- l'examen préalable de l'impact des opérations d'aménagement urbain sur l'équilibre social des quartiers et du patrimoine du logement social.

*** Développer une démarche partenariale pour l'identification et la mise en oeuvre des opérations de renouvellement urbain**

- la démarche partenariale conduite par un Comité de Pilotage mise en oeuvre pour définir les orientations à retenir pour le devenir de la Cité des Acacias doit servir de référence pour les autres secteurs : Planoise- Cologne, Planoise Ile de France, Clairs- Soleils,...

- le diagnostic partagé doit permettre d'identifier les secteurs prioritaires et les modes d'intervention :

- . reconstruction - démolition

- . réhabilitation

- . logement spécifique

- . changement d'usage, vente

- . sécurisation

- . désenclavement

- . espaces extérieurs

- . équipements de quartier.

*** Améliorer la qualité de vie au quotidien par le développement de la «gestion urbaine de proximité»**

- la gestion des espaces extérieurs : interventions supplémentaires mises en oeuvre dans un cadre partenarial organisé.
- la mise en place de «cellules de veille de proximité» sur les secteurs les plus difficiles (Planoise-Ile de France, Place Cassin, Gounod ...).
- le développement des dispositifs «agents de médiation» et «agents de vie quotidienne» dans les quartiers.
- la formation des personnels.

Vie sociale des quartiers

Ce volet recouvre un ensemble d'activités diversifiées poursuivant des objectifs communs :

- améliorer les conditions de vie quotidienne dans des quartiers sécurisés, attractifs et aux fonctions diversifiées.
- permettre l'accès de tous aux activités qu'offre une ville en développant les services de proximité, la mobilité et l'accessibilité aux services et aux besoins.
- favoriser le développement du lien social, l'expression des habitants et leur participation à la vie du quartier et de la cité.
- favoriser l'insertion sociale et développer l'éducation à la citoyenneté.
- favoriser l'intégration des populations issues de l'immigration.

Les précédentes procédures Politique de la Ville ont permis d'atteindre un haut niveau de mobilisation des acteurs de quartier et des habitants (associations, Comités de Quartier,...). Elles ont également expérimenté sur des domaines précis des formes d'intervention partenariales et adaptées (sécurité, Points Publics).

Ces acquis doivent être confortés et développés en veillant à assurer une plus grande «lisibilité» du Contrat de Ville : identification des priorités, évaluation, amélioration et simplification des procédures administratives.

*** Assurer la sécurité dans les quartiers : lutte contre la délinquance et l'insécurité en garantissant le droit des habitants à la tranquillité et à la sécurité**

- le Contrat Local de Sécurité, volet Prévention/Sécurité du Contrat de Ville,
- le renforcement des actions de prévention générale et spécialisée,
- le renforcement et l'adaptation de l'action policière et judiciaire,
- la prise en compte des victimes,
- le développement d'une sûreté de voisinage,
- l'éducation à la citoyenneté.

*** Favoriser l'accès de tous au droit à la ville : donner à chaque habitant la possibilité de connaître et d'exercer ses droits de citoyen et d'accéder aux différents services qu'offre la Ville**

- le maintien et le développement des services de proximité (Points Publics à Palente et Montrapon, équipements sportifs adaptés, bibliothèques à Planoise et Palente, équipements enfance, ...),
- l'aide à la mobilité et aux échanges par la promotion des relations agglomération/ ville/quartiers : transports publics adaptés, accessibles, sécurisés,
- l'accessibilité aux services, à la santé, à la culture, aux sports et aux loisirs : développement des services, tarification, horaires, aide à la personne,
- la lutte contre les discriminations : mise en oeuvre des orientations étudiées par la Commission D'Accès à la Citoyenneté (CODAC).

*** Développer la cohésion sociale, le lien social et la vie collective dans les quartiers** : fournir aux habitants les moyens nécessaires à l'exercice d'une vie sociale et collective, riche, génératrice de cohésion et de lien social, porteuse d'une image positive de leurs quartiers,

- la création et le développement d'équipements de vie sociale de quartier : extension de la Maison de Quartier Saint- Ferjeux, remise en état du Centre Social de la Grette, réflexion sur les équipements de quartier de Planoise,
- le soutien à la vie associative et aux actions collectives : les procédures seront simplifiées et les critères d'attribution de subvention seront clairement identifiés. A cet effet le Contrat de Ville propose de constituer des fonds d'intervention entre l'Etat, la Ville et d'autres partenaires. Les dossiers seront instruits conjointement dans le cadre d'une procédure unique d'appels à projets,
- Fonds d'Aide au Sport existant entre les délégations Sport et Politique de la Ville,
- Fonds de soutien aux associations de quartier,
- Fonds d'Initiatives Locales pour soutenir les actions conduites par les habitants,
- Fonds d'Interventions Culturelles élaboré entre la DRAC et les délégations Action Culturelle et Politique de la Ville,
- le dialogue permanent avec la population à travers notamment les Conseils de Quartier.

*** Développer l'éducation à la citoyenneté et favoriser l'insertion sociale des jeunes** : favoriser l'intégration individuelle et/ou collective des habitants dans la vie sociale en pleine connaissance de leurs droits et de leurs devoirs.

- la prise en compte des orientations du Contrat Educatif Local signé en juillet 1999 entre l'Etat et la Ville : accessibilité, mixité sociale, implication des parents, contenu éducatif citoyen, continuité de l'acte éducatif.

Le CEL est le volet «action éducative» du Contrat de Ville.

- l'insertion sociale des 15/25 ans : soutien aux associations de jeunes, aux lieux d'accueil dans les quartiers, aides aux projets, opération A Tire d'Aile,
- les relations jeunes/adultes et jeunes/ institutions : développement des actions de type Raid Quart, Cinémagin', chantiers de jeunes.

Le pilotage et le suivi du Contrat de Ville

Trois niveaux d'instance sont retenus :

*** Le Comité d'Orientation**

Co-présidé par le Préfet et le Maire, il réunira les représentants décisionnaires des différents signataires du Contrat de Ville.

Il veillera à la mise en oeuvre des orientations, arrêtera la démarche d'évaluation, proposera les réorientations nécessaires et validera les programmations annuelles et les engagements financiers des différents partenaires.

*** Le Comité de Pilotage et de Programmation**

Co-présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture et l'Elu Municipal chargé du Contrat de Ville, il sera composé de représentants techniques des différents signataires.

Il aura pour mission d'élaborer et d'arrêter la programmation annuelle, de présenter les bilans et de préparer le cahier des charges de l'équipe d'animation.

*** L'équipe d'Animation Opérationnelle**

Le précédent Contrat de Ville était animé par une équipe opérationnelle incluant des bureaux d'études dans le cadre d'une «Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale» (MOUS).

La volonté d'impliquer prioritairement les politiques de droit commun conduit à confier l'animation du Contrat de Ville aux services de l'Etat et de la Ville

Volet Economie/Emploi :

Direction du Travail et de l'Emploi et service Economie/Emploi

Volet Aménagement Urbain :

Direction de l'Equipeement et Cellule Logement de la DGST

Volet Vie Sociale :

Préfecture - Bureau des Politiques Interministérielles et service de la Politique de la Ville.

Les deux actuels Chefs de Projets Contrat de Ville d'HDL25 poursuivront leur intervention en tant que chargés de mission, recrutés comme contractuels par la Ville de Besançon.

L'Etat assurera le cofinancement de ces deux postes dont la création fait l'objet d'une délibération spécifique.

L'équipe d'animation aura pour mission l'assistance aux opérateurs, le montage des dossiers, la préparation de la programmation annuelle et des bilans, le suivi d'opérations.

Le relais sur les quartiers et la coordination des acteurs de quartier seront assurés par l'implication des structures existantes et notamment les structures agréées Centres Sociaux par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'engagement financier des partenaires

La convention cadre du Contrat de Ville et plus précisément les conventions territoriales mentionnent les engagements financiers de chaque signataire et de chaque partenaire.

Pour la Ville, une première approche réalisée dans les différentes délégations identifie un engagement annuel de l'ordre de 33 millions de francs (hors charges de personnel permanent et de structure) sur les différents axes prioritaires de la Politique de la Ville.

L'Etat, pour sa part, mobilisera prioritairement les financements de droit commun et affectera annuellement à la programmation les moyens complémentaires retenus dans le cadre des enveloppes du Contrat de Plan Etat - Région : Fonds Interministériel pour la Ville (FIV), crédits logement (études, démolition, gestion de proximité), crédits Justice.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce projet de convention-cadre du Contrat de Ville et à autoriser M. le Maire à la signer.

«M. THIRIET : Marie-Guite DUFAY, qui a suivi ce dossier de très près remarquablement, va vous le présenter. Je crois qu'il est important de dire une chose, c'est que la Municipalité s'est dotée d'un outil pour effectivement donner une démarche solide. Nous avons en effet mis en place un comité de pilotage avec les adjoints qui sont les plus directement concernés par le contrat de ville, ce comité de pilotage a été doublé par les administrateurs et nous avons fait, du côté de la ville, avec les personnels de la ville et avec cette équipe, un travail qui est indiscutablement considéré comme fort intéressant, y compris par nos partenaires qui quelquefois d'ailleurs aimeraient arriver à le faire aussi bien. On peut le dire au passage, ça ne fait jamais de mal. Le deuxième élément, c'est qu'effectivement nous avons cherché à mettre de la cohérence car on nous disait : le contrat de ville c'est une usine à gaz, que n'a-t-on pas entendu ! Avec les collègues adjoints au logement, à l'urbanisme, à l'économie, bien entendu j'en oublie, nous avons voulu être cohérents et nous nous sommes donc tous mobilisés pour proposer non pas un contrat de ville de la délégation Politique de la Ville, mais un contrat de ville de la Municipalité, du Conseil Municipal de Besançon.

M. LE MAIRE : Tes collègues qui sont méchants disent que ce n'est pas une usine à gaz, c'est au moins deux !

M. THIRIET : Et tu leur prêtes l'oreille !

M. LE MAIRE : J'écoute tout, même ce qu'on dit dans le fond.

Mme DUFAY : La convention-cadre du contrat de ville que vous avez trouvée sur votre table n'est qu'un document d'étape. C'est un document d'orientations, je vous redirai rapidement quels sont les principaux axes d'orientation, mais c'est un document qui sera suivi ensuite de conventions de quartiers, lesquelles seront travaillées plus précisément dans chacun des quartiers à partir du mois de janvier, sur la base des orientations que je vais vous présenter et qui ont été travaillées par l'Etat et la Ville de Besançon. Les orientations qui sont indiquées dans cette convention s'appuient sur le bilan du précédent contrat de ville, bilan dans ses aspects positifs, avec une très forte mobilisation des acteurs sur les quartiers, un partenariat au niveau des institutions qui a commencé à produire, mais bien sûr on a aussi tiré le bilan et la leçon des choses un peu trop négatives au niveau des procédures très complexes.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que l'intervention de la Ville de Besançon sur les quartiers, dans le cadre du contrat de ville, est une intervention traditionnellement forte qui se traduit par un budget annuel dans le cadre du contrat de ville de 25 MF que nous nous apprêtons bien entendu à reconduire et ce sont ces 25 MF sur lesquels s'appuie le contrat de ville futur.

Quoi de neuf dans ce deuxième contrat de ville qui ne sera pas, on l'espère, une nouvelle usine à gaz ? Trois choses, très rapidement : un cadre d'intervention un peu reprofilé, ensuite un cap éclaircie et enfin un moteur changé.

Un cadre d'intervention reprofilé : les territoires sont les mêmes, ce sont les quartiers que l'on sait en difficulté dans notre ville, de Planoise à l'Ouest à Palente, en passant par la Grette - Saint-Ferjeux, les Orchamps et Clairs-Soleils. Mais cette convention-cadre ne va concerner que les années 2000 - 2002 car nous faisons en sorte de laisser la place, à partir de 2003 à une convention qui aura comme territoire le territoire de l'agglomération. Cela c'est tout à fait nouveau.

Un cap éclaircie : effectivement l'orientation de la Ville et de l'Etat est sur trois axes très forts.

Premier axe : l'emploi et le développement économique, c'était vraiment le parent pauvre de l'ancien contrat de ville. Dans ce volet-là, ce que nous voulons, c'est constituer dans les quartiers des véritables réseaux de solidarité pour l'emploi qui allient à la fois les compétences de ceux qui sont les services appropriés pour travailler au niveau de l'emploi : l'ANPE, la Mission Locale, le PLIE et tous ceux qui ont dans les quartiers la connaissance fine des publics les plus en difficulté, c'est-à-dire les associations, les travailleurs sociaux. Nous avons des acquis à ce niveau-là mais il faudra passer à une vitesse supérieure avec des consolidations de plate-forme emploi, de réseaux parrainage, tout cela sera dans le contrat de ville. Emploi, développement économique, c'est aussi la volonté au niveau de la ville et de l'Etat d'étendre ce que nous faisons actuellement sur Clairs-Soleils avec la mise en place d'activités économiques en pied d'immeuble qui ont un double avantage, à savoir introduire de l'activité dans des quartiers qui jusqu'à maintenant sont des quartiers ayant essentiellement une fonction d'habitat et permettre à des habitants de ces quartiers d'être accompagnés sur des projets de création d'entreprises.

Deuxième axe : aménagement urbain, logement. Je voudrais dire deux choses qui sont à souligner parce qu'elles sont nouvelles par rapport au précédent contrat de ville. C'est tout d'abord un axe méthode, le devenir des quartiers d'habitat social est totalement intégré au projet urbain de la ville de Besançon que nous avons voté l'an dernier. Ça c'est très important parce que le contrat de ville prévoit que toute opération d'aménagement nouveau liée à ce projet urbain devra préalablement prendre en compte les conséquences de cet aménagement sur l'offre de logement social et sur le patrimoine des logeurs. Par ailleurs, une méthode extrêmement partenariale est mise en place entre l'Etat, la Ville, la CDC et les organismes logeurs pour parvenir là où nous savons que les quartiers ont besoin d'une restructuration forte, à un diagnostic partagé pour une mise en oeuvre de restructuration importante, ce qu'on appelle le renouvellement urbain. C'est très important, c'est de la méthode, mais je crois que c'est aussi important que les financements. Pour ces opérations de renouvellement urbain, un certain nombre de sites sont déjà identifiés, ce sont les sites des Acacias, de Clairs-Soleils, à Planoise de l'Île de France et de Cologne, et l'Observatoire à Montrapon. Dans ce volet aménagement urbain qui est là un axe tout à fait de proximité, on n'est plus sur de la méthode, on est sur du concret, c'est ce qu'on appelle de façon technocratique la gestion urbaine de proximité, mais ça veut dire, ni plus ni moins, que de l'entretien renforcé, de la vigilance permanente pour faire en sorte que dans nos quartiers d'habitat social on répare vite les dégradations qu'on sait nombreuses, qu'on entretienne régulièrement l'environnement, qu'on renforce l'éclairage... L'Etat s'engage à dégager des moyens supplémentaires spécifiques dans ce domaine et la ville suivra bien sûr, mais ce qui est important, c'est que nous avons des acquis dans ce domaine grâce au contrat local de sécurité parce que ce qui est important, c'est non seulement d'insuffler des moyens supplémentaires pour faire cet entretien intensifié, mais c'est aussi que tous ceux qui ont une responsabilité dans le domaine : les organismes logeurs, les services techniques de la ville, la police municipale, la police nationale, travaillent ensemble. Le contrat local de sécurité a permis de montrer qu'on avait pris l'habitude de travailler ensemble, là où ce n'était pas forcément la règle. Les habitants également seront très fortement associés à cette gestion urbaine de proximité, il y aura des groupes qu'on appelle des groupes de veille de proximité qui seront mis en place dans les îlots les plus sensibles en terme d'insécurité, c'est notamment à Planoise, Île de France et Cassin, et aux Orchamps le secteur de Gounod.

Troisième axe, très rapidement, c'était l'axe central du dernier contrat de ville, la vie sociale des quartiers, c'est-à-dire tout ce qui facilite la vie quotidienne sur les quartiers, ça se décline à la fois en actions de soutien aux associations, en mise en place de nouveaux services de proximité. Exemple : les points publics qui jusqu'à maintenant sont une bonne réussite et sont très appréciés des habitants, c'est aussi le renforcement des équipements à la fois sportifs et culturels, je pense à la lecture et notamment je pense à la restructuration des bibliothèques de Planoise et de Palente. Simplement, dans ce volet qui est un volet traditionnel d'intervention de notre part, nous veillerons à rompre avec ce qui a été une logique plutôt financière et une logique de guichet financier, nous essaierons de faire prévaloir une logique de projet en généralisant la pratique de ce que nous avons institué, je crois avec succès, avec les associations sportives, à savoir le fonds sports. Il y aura un fonds culturel, il y aura un fonds associatif et il y aura aussi un fonds d'initiatives pour les habitants, ces fonds étant strictement encadrés par la Ville et l'Etat, avec des critères communs travaillés par la Ville et l'Etat pour l'abondement des associations.

Ces trois volets, emploi- développement économique- aménagement urbain et vie sociale des quartiers feront l'objet d'une évaluation annuelle et la méthode de cette évaluation est inscrite également dans la convention-cadre de ce contrat de ville. J'ai dit qu'il y avait aussi en troisième point un moteur qui était changé. Les engagements financiers de l'Etat ne sont pas encore définitivement fixés mais ils sont annoncés pour être en hausse de près de 50 %. Nous avons bien besoin de cette augmentation compte tenu de la mobilisation déjà très conséquente au niveau des services de la ville.

Ce qui est important aussi, c'est que la participation des autres collectivités se dessine pour ce nouveau contrat de ville, même si pour l'instant les annonces ne sont qu'orales parce que les assemblées n'ont pas délibéré mais nous avons travaillé, au niveau de la Ville et de l'Etat avec le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF, la CDC et les organismes logeurs, qui tous apporteront leur contribution sur leur domaine de compétences et s'engageront financièrement sur cette convention-cadre. C'est important.

Troisième chose, on y a fait allusion mais un peu dans la confusion au démarrage de ce Conseil, le pilotage du dispositif n'est plus confié à une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, ce qu'on appelait la MOUS, faisant appel à un cabinet extérieur, mais ce pilotage est recentré sur les services de l'Etat et de la Ville qui vont fonctionner en binôme, ceci dans le souci d'impliquer prioritairement les politiques de droit commun. De ce fait, les chefs de projets des quartiers sont intégrés à l'équipe d'animation qui se met en place au niveau Ville - Etat. Ils sont intégrés en tant que contractuels de la Ville mais missionnés conjointement par l'Etat et la Ville et ils interviendront pour la conduite de projets relevant des axes prioritaires que je vous ai décrits. Dans les quartiers justement, et je reviens sur ce que je disais tout à l'heure, il n'y aura pas dysfonctionnement parce que les chefs de projet sont intégrés au fonctionnement municipal et seront moins physiquement présents dans les quartiers car ce que nous avons voulu dans les quartiers, c'est nous appuyer sur des structures déjà référentes, coordinatrices, et qui ont vocation à faire un travail d'animation et direction des associations et des habitants, c'est-à-dire les centres sociaux CAF. C'est leur vocation, nous leur confions donc, moyennant des moyens supplémentaires, une mission supplémentaire et dans chaque quartier nous nous appuyerons sur eux.

Beaucoup de travail reste à faire à partir de janvier pour décliner toutes ces orientations dans les quartiers, mais nous avons mis en place un travail de méthode qui, à mon avis, produira et nous avons le souci d'associer bien entendu étroitement les habitants des quartiers à tout ce travail puisque d'ores et déjà une réunion est prévue en janvier avec l'ensemble des conseils de quartier pour leur faire part de tout cela.

M. PINARD : Tout cela reste quand même bien compliqué et moi, si j'avais parlé d'usine à gaz parce que j'estimais qu'il y avait une priorité des urgences, je pense que par exemple il eût été plus efficace de nous faire payer moins de contingent d'aide sociale. La réforme que j'ai fini par obtenir c'est 5 millions en moins, je le dis à Jacques VUILLEMIN, mais comme elle entre en collision avec la suppression, on nous repique 3 millions sur l'écrêtement. On ne gagnera que 2 millions. Je pensais que c'était ça d'abord. Ceci étant, la tâche devient de plus en plus difficile. Jean MILLE doit me remettre une petite note car nous siégeons tous les deux chaque semaine dans les commissions locales de coordination et nous constatons une montée du pourcentage des isolés. Vous savez que dans les

commissions d'intervention d'urgence, il y a la CAF, l'aide sociale à l'enfance, la Sécurité Sociale et quand les gens ne relèvent ni de l'un ni de l'autre, c'est les isolés. En ville c'est le CCAS qui paie, à l'extérieur c'est le département. Le pourcentage d'isolés augmente donc, ce qui nous amènera à négocier avec le département parce que nos enveloppes CCAS qui avaient été augmentées s'avèrent encore insuffisantes.

Et la question que tout le monde se pose c'est : comment se fait-il qu'avec une reprise économique indéniable, on ait encore une montée de l'exclusion ? Je crois que cela tient en partie au fait que les publics auxquels nous avons affaire sont de plus en plus, excusez-moi du jargon, en amont du seuil d'employabilité. A Intermed, ils nous disent : «on nous demande de plus en plus de travail mais il y a des gens qu'on ne peut pas y envoyer et là c'est un vrai problème». La semaine dernière, je présidais une commission du fonds social logement : 20 dossiers. Sur 20 dossiers, il y en a 1 qui relevait vraiment d'un cas typique d'exclusion : un jeune qui a un BTS mais qui a un nom maghrébin et s'il ne trouve pas de boulot, c'est à cause de cela. Tous les autres cas étaient des cas de gens qui étaient cassés du fait de rupture. Le chômage peut entraîner l'exclusion via la rupture mais les ruptures peuvent aussi entraîner l'exclusion mais ça, il ne faut pas le dire ! C'est comme au temps du marxisme triomphant, si vous dites ça vous êtes ringard, judéo-chrétien ou je ne sais quoi. Je n'en ai pas parlé lorsqu'on a examiné le dossier de la Cassotte mais cette structure fait un boulot formidable. Sur les 20 dossiers, il y en avait 2 de la Cassotte, 2 personnes en perdition mais qui avaient une formation avant de se retrouver dans des situations difficiles.

Par rapport à cette évolution de la société avec reprise économique et recul du chômage indéniables, mais en même temps montée de l'exclusion, je me demande s'il n'y a pas un parallèle entre une certaine dérégulation économique avec la multiplication des contrats à durée indéterminée et une déchirure sociale avec des liens affectifs aussi à durée déterminée. Et je crois qu'on n'est pas au bout de nos peines, mais cela BOURDIEU interdit de le dire. Pour les travailleurs sociaux, il y a l'idéologie mais ils voient bien ce qui se passe en pratique, mais avec concentration dans les villes puisque nous sommes passés en 18 mois de 39 % de RMistes à Besançon à 44 %, avec cette concentration d'isolés notamment dans la Commission Locale de Coordination qui s'occupe de la Boucle. Mais là il faudrait bien que Jean MILLE nous fasse passer une note parce que financièrement l'enveloppe est épuisée alors qu'on l'a déjà bien augmentée.

M. POMEZ : Juste un petit mot pour appuyer les propos de Marie-Guite DUFAY quand elle dit effectivement que la méthode aura ou a autant d'importance que les financements. Je crois qu'on touche bien l'enjeu de la politique de la ville qui doit être une politique dérogative et qui, selon les propos du Premier Ministre, doit, en tout cas pour les prochaines années, mettre au coeur de la politique de la ville et du contrat de ville la place de l'habitant. Je crois que c'est véritablement dans la démarche et dans l'approche qu'il faut insister, pour peut-être un petit peu amender et continuer dans ce qui a été dit, peut-être pour rendre plus lisible le contrat de ville, peut-être proposer qu'il y ait un fonds d'intervention pour les habitants, qui soit co-géré par les habitants, peut-être une création de lieu de décision. Et puis, pour avoir une action un petit peu plus incisive sur l'intégration des personnes immigrées, je proposerais la mise en place par rapport aux résidents étrangers, d'un conseil consultatif des résidents étrangers à Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.